



Mandrin et son lieutenant étaient hors de Grenoble.

à Rives. A partir de ce bourg, la route est encore praticable à cheval. Dites un mot, chère cousine, fixez-nous le jour et l'heure où nous pourrons vous attendre. La même personne qui vous a remis ce billet, nous fera parvenir votre réponse... »

Cette lettre de Gaston plongea M^{lle} de Chavailles dans un trouble profond et qui la dominait encore lorsque la femme Médard se rapprocha d'elle et lui demanda si elle avait terminé sa lecture et si il y avait une réponse.

— Oui, répondit Isaure, il y a une réponse impatientement attendue, mais avant de la faire j'ai cependant besoin de réfléchir.

— Le messenger attend, mademoiselle.

— Peut-il attendre jusqu'à demain ?

— Je le pense.

— Vous le connaissez ?

— Oui, beaucoup.

— Il vous a dit d'où il vient ?

— Oui, mademoiselle.

— Et qui lui a remis la lettre ?

— Oui, M. de La Tourette. C'est assez dire à mademoiselle que j'expose ma vie. Je lui serais donc bien obligée et j'éprouverais un grand soulagement de lui voir brûler cette lettre à l'instant ; je pense qu'il n'est pas nécessaire que mademoiselle la conserve ?

— Non, répondit Isaure, je l'ai lue avec attention ; j'ai bonne mémoire. Soyez donc tranquillisée, ma bonne dame, je vais la brûler.

Isaure prit la lettre, la remit à la femme Médard.

— Tenez, brûlez-la vous-même.

La concierge ne se le fit point répéter et mit au feu le papier compromettant.

Quand elle se fut acquitté de ce soin, Isaure lui dit :

— Vous savez peut-être ce qu'elle contenait ?

— Je crois du moins le deviner, mademoiselle.

— Eh bien ! que croyez-vous ?

— Que M. de La Tourette vous demande à Grenoble.

— C'est presque cela... C'est ma mère qui m'appelle à Saint-Etienne-de-Saint-Géoirs.

— Votre mère ! fit la femme Médard avec émotion.

C'était la première fois que M^{lle} de Chavailles lui parlait de sa mère.

— Mais comment, reprit celle-ci, vous qui connaissez la sévérité de Claude Mandrin, et la surveillance méfiante qu'il exerce sur tous ceux qui l'entourent, avez-vous osé vous charger d'un semblable message ? M. de La Tourette ne vous connaît pas. Comment avez-vous donc des relations avec le dehors ? Cela me paraît bien extraordinaire, et j'avoue que je n'aurais jamais osé me confier à vous.

— Sans doute.

— Vous avez donc quelque ami dans la montagne ? reprit Isaure.

— Oui, mademoiselle ; mais ce secret est capital : j'ai mon fils.

Ainsi Fifi la Grosse-Tête était fils des époux Médard.

Mais comment ceux-ci étaient-ils restés à Roquairol après en avoir vu chasser leur enfant ? Et comment leur dévouement à Mandrin n'en était-il pas altéré ?

Isaure ignorait le nom et l'infirmité de Fifi, ou Philippe Médard, mais elle ne put se retenir d'adresser à la mère les deux questions que nous venons de poser plus haut.

— Philippe, dit la portière, est un pauvre goîtreux, et vous savez peut-être comme les malheureux atteints de cette infirmité sont insupportables. Le mien était devenu intraitable. Il voulait être partout ici et faire ce qui lui plaisait. Il ne s'arrêtait à aucune défense. A chaque instant on le rencontrait rôdant dans des endroits où tout le monde ne peut aller. Le capitaine l'aurait peut-être bien gardé, mais ses lieutenants et son frère ont exigé qu'il le mît à la porte. Il l'a fait, et c'est à lui seul que le pauvre Fifi en veut. Il lui a voué haine et, depuis ce temps, ne cherche qu'à lui nuire pour se venger. Nous l'avons placé chez un berger, mais il n'y est pas resté une saison. Il vit comme un sauvage dans la montagne. De temps en temps il vient me voir et je lui donne ce que je peux, car il manque de tout.

— M. de La Tourette, dit Isaure, peut lui être utile.

— Je ne suis pas très contente, répondit la portière, de le voir servir ces gens-là.

— Si on le savait ici, on le tuerait.

— Certainement.

— Enfin, puisqu'il doit venir chercher ma réponse, vous la lui remettrez demain.

— Est-ce que vous connaissez M. de La Tourette, mademoiselle?

— Moi? pas du tout; mais je crois que son fils a très bon cœur, puis je suis certaine que le père et le fils feront ce qu'ils pourront pour m'être agréable et par conséquent m'aideront à sauver Mandrin.

— M. le chevalier, par galanterie, je ne dis pas non, mademoiselle, mais son père...

— Son père est mon oncle, répondit Isaure.

— Allons, dit encore la femme Médard, je vois que vous songez à nous quitter.

— Je ne vous cache pas qu'il est question de mon départ, — malgré M. Claude, — mais je veux y réfléchir jusqu'à demain.

XXIII

CE QUE DEVENAIT MANDRIN

Cependant l'interrogatoire de Mandrin et de Fleuret était courageusement repris par le juge examinateur Gonthaud et poussé avec activité.

Mandrin, d'autre part, ainsi qu'il l'avait fait pressentir, dénonçait comme ses complices un grand nombre d'individus appartenant à la bourgeoisie du commerce ou de l'administration, en entrant, pour ce qui concernait chacun d'eux, dans des détails qui devaient obliger de les citer au procès.

Le fermier général de la Gabelle devait apprendre ainsi que tel chef de poste de douane, tel employé aux finances, qu'il croyait des modèles de fidélité et de probité, recevaient de l'argent de Mandrin, soit pour lui livrer un passage, soit pour lui signaler un convoi d'argent d'une recette particulière à la recette général.

Des femmes d'employés même vendaient les secrets de la douane qu'elles obtenaient de leurs maris.

Un conseiller au parlement fut accusé par Mandrin de se fournir près de lui de tabac d'Espagne.

Fleuret, par ses déclarations, corrobora celles de son capitaine, et vingt nouveaux procès furent prêts à sortir de ces deux interrogatoires.

— Vous voyez, monsieur, concluait Mandrin, qu'il eût mieux valu ne pas tant me presser de citer mes complices. Si, comme j'ai à le prévoir, vos questions portent bientôt sur des affaires plus graves que celles de la contrebande, prenez garde, il faut vous attendre à d'étranges et terribles révélations.

— Je ne suis que le serviteur de la Justice, répondit le magistrat, et la Justice a besoin de connaître la vérité. Il y a en effet plusieurs meurtres dont vous êtes accusé, et sur lesquels je vais vous interroger.

— Je suis prêt à répondre, monsieur.

— Le premier de ces meurtres remonte au mois d'août de l'année dernière. Vous vous cachiez alors avec votre bande dans les cavernes du Pelvoux. Est-ce vrai?...

— Je le reconnais, répondit l'accusé.

— L'entrée d'une de ces cavernes n'était dissimulée que par d'épaisses broussailles et s'ouvrait près d'un torrent qui se jette dans le Drac.

— C'est bien cela.

— Un jour, une jeune femme qui cherchait une chèvre égarée eut le malheur d'apercevoir cette ouverture, en écarta les branches et y pénétra. La sentinelle placée là d'habitude n'était pas à son poste. La femme entendit un bruit de voix et, curieuse, s'avança davantage pour écouter. Tout à coup une main s'abattit sur son épaule et la secoua brutalement : c'était la vôtre.

« — Que fais-tu là, malheureuse? lui dites-vous.

« Elle vous répondit en tremblant et en demandant grâce. Mais vous l'avez saisie et, malgré ses larmes et ses cris, l'entraînant dans le coin le plus reculé de votre repaire, vous lui dites en tirant votre poignard :

« — Tu as voulu voir et tu as vu. Tu sais qui je suis et où j'habite. Il faut mourir, tu ne sortiras pas d'ici avec mon secret.

« La femme se roula, désespérée, à vos pieds.

« Mon Dieu! gémissait-elle, mon enfant, mon pauvre homme! que vont-ils devenir?

« — Relève-toi, lui dites-vous encore.

« Et comme elle se relevait, croyant que vous lui faisiez grâce, votre poignard lui perça le cœur.

« Qu'avez-vous à répondre? fit le juge.

— Que votre histoire est intéressante, répondit l'accusé, mais que je n'en suis pas le héros.

— Le crime est prouvé; le corps de l'infortunée a été retrouvé dans le torrent.

— Je ne dis pas qu'une femme n'ait pas été tuée dans de semblables circonstances et dans une grotte du Pelvoux, mais je n'y suis pour rien.

— Le meurtre a eu un témoin.

— Ah!... fit Mandrin; il se nomme?

— Philippe Médard.

— Beau témoin!... Un crétin goîtreux. Vous n'en avez pas d'autre?

— On en trouvera. Mais il n'est pas prouvé que Philippe Médard soit un crétin. Venons à d'autres meurtres. Si l'on connaissait tous ceux que vous avez commis sur les employés de la Gabelle, on en dresserait, je crois, une longue liste. Comme chef de bande, vous êtes d'ailleurs réputé coupable de tous ceux qui furent commis par vos compagnons placés sous vos ordres.

— Permettez, fit Mandrin, les combats livrés entre contrebandiers et commis de la gabelle rentrent dans un autre ordre de faits : Actes de révolte à main armée contre une institution de l'État. Laissons les coups de feu échangés à la frontière pour le libre passage du sel et du tabac. Si les balles des contrebandiers ont souvent porté juste, celles des gabelous ont aussi fait plus d'une victime.

— Il y a, répondit le magistrat, une responsabilité collective, dont vous avez votre grande part. Mais pour le moment j'abandonne ce sujet, et je passe à un fait dont seul évidemment vous assumez la responsabilité. C'est encore d'un meurtre qu'il s'agit. Prêtez-moi toute votre attention.

— Je vous écoute, monsieur.

— Je parle d'un acte récent, dont l'émotion dans le pays n'est pas encore apaisée : l'attentat commis contre M. de Chavailles.

— Ah! fit l'accusé je vous attendais là, mais...

— Permettez, fit le juge.

Mandrin s'inclina respectueusement et le magistrat reprit :

— Vous connaissez depuis longtemps M. de Chavailles ?

Réponse. — Je l'ai vu pour la première fois le jour dont vous voulez parler.

D. — Vous étiez au courant de ses affaires, de sa situation de fortune ?

R. — Je savais qu'un M. de Chavailles de Saint-Géoirs avait réalisé sa fortune dans la gabelle; voilà tout.

D. — Cependant vous connaissiez sa fille depuis plusieurs mois ?

R. — Je ne l'ai vue que le soir où son père me reçut chez lui. Je l'avais rencontrée sur la route de Saint-Marcelin à Sant-Géoirs, je l'avais accompagnée par politesse jusqu'à cette dernière localité, mais je ne l'avais entrevue qu'à peine.

D. — Il est certain cependant que vous avez eu des relations avec elle.

R. — Comment cela ?

D. — Ce n'est pas à vous de m'interroger.

R. — Non, mais après votre affirmation, c'est à moi de me taire.

D. — Vous avez eu avant l'attentat des relations avec M^{lle} Isaure de Chavailles ?

L'accusé garde le silence.

D. — Répondez.

Silence.

D. — Je dis que cela est certain, parce que vous n'auriez point pénétré la nuit chez elle, et après l'attentat vous n'auriez pas fui avec elle, si vous ne l'aviez connue que depuis quelques heures. N'est-il pas vrai ?

L'accusé avec effort :

— Vous faites erreur.

D. — Vous ne la connaissiez réellement que depuis quelques heures ?

R. — Je vous l'ai dit.

D. — Vous concevez combien c'est invraisemblable.

R. — Je le conçois.

D. — Et cependant vous n'hésitez pas à le soutenir ?

R. — Puisque c'est la vérité.

D. — Eh bien ! expliquez cette invraisemblance. Dites-nous comment vous avez osé pénétrer chez M^{lle} Isaure de Chavailles.

R. — Je l'ai osé parce que M^{lle} de Chavailles a crié, a appelé à son secours.

D. — A son secours ? Était-elle donc menacée par quelqu'un ?

R. — Ici, monsieur, je crois prudent et convenable de me taire.

D. — Pourquoi cela ?

R. — J'attendrai que M^{lle} de Chavailles se soit expliquée devant vous.

Le juge réfléchit un instant et reprit :

D. — Cette demoiselle n'a pas encore été citée à comparaître. Vous savez où elle est ?

R. — Non, monsieur.

D. — Vous l'avez enlevée de Saint-Géoirs au vu des domestiques de sa maison et des habitants du bourg ; où l'avez-vous emmenée ?

R. — A Roquairol.

D. — Elle y est encore ?

R. — Le sais-je ?

D. — Vous désirez qu'elle soit entendue, facilitez-m'en les moyens.

R. — Je n'ai rien de plus à vous dire.

D. — A votre départ de Roquairol, cette demoiselle y était encore ?

R. — Elle y était.

Le juge examinateur remit au lendemain la suite de ses investigations.

Ainsi qu'on le voit, lorsque Gaston écrivit à Isaure, le procès Mandrin-Chavailles touchait à son point critique.

Gaston en eut vent.

Aussitôt et sans attendre la réponse d'Isaure, il partit pour Saint-Géoirs afin de convertir à ses vues M. de Chavailles. Il fut convenu avec son père que la réponse attendue d'un jour à l'autre lui serait transmise par exprès et que dans le cas d'une acceptation, les relais de porteurs et de chevaux seraient organisés ainsi qu'il l'avait promis à sa cousine.

Avant tout il fallait empêcher M. de Chavailles de dire des sottises et sauver l'honneur d'Isaure.

LE CAPITAINE MANDRIN

GRAND RÉCIT D'AVENTURES HISTORIQUES ET DRAMATIQUES

Par Jules de GRANDPRÉ, avec splendides illustrations



AVENTURES et EXPLOITS du CAPITAINE MANDRIN

LE CAPITAINE

MANDRIN

GRAND RÉCIT D'AVENTURES HISTORIQUES ET DRAMATIQUES

Par Jules de GRANDPRÉ

Mandrin n'est pas un malfaiteur vulgaire. C'est un homme de proie, un brigand, mais de large envergure; rien de mesquin ni de lâche chez lui; il pille, mais n'escroque pas; il n'assassine point, il se bat.

Jeune, beau, aventureux et intelligent, il a tout pour lui; il est sympathique, brave, généreux! Il combat et ruine ce que le peuple hait, et partout le peuple est son ami. « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières!... A bas la douane, l'octroi, la gabelle! A bas les impôts qui écrasent les pauvres gens!... » Telle est sa devise.

C'est un homme historique; on ne fera jamais l'histoire des abus de l'ancien régime sans parler de Mandrin.

Brigand en 1755, il eût été en 89 un révolutionnaire.

Avant de biffer les lois iniques, il faut briser leurs instruments. Le contrebandier Mandrin fut le plus grand des briseurs de barrières. Il fut un homme nécessaire, son brigandage naquit des abus de son temps.

Quand les impôts sont excessifs, que la misère est extrême, la police est sans autorité, sans force, et le brigandage fleurit!

A la tête de ses deux cents cavaliers, il apporte des ballots de contrebande et ne rançonne que les commis; ses quatre grandes expéditions durent plus d'une année à travers la Franche-Comté, le Dauphiné, le Lyonnais, le Bourbonnais, l'Auvergne, dix-neuf départements, vingt-sept villes dont il s'empare, où il délivre les détenus et vend sa contrebande.

Pour le vaincre il fallut former un camp devant Valence et envoyer 2,000 hommes. On ne le prit que par trahison, et encore aujourd'hui des familles s'honorent de sa parenté et disent qu'il fut un libérateur!

Nulle existence n'est plus romanesque et plus dramatique que celle de ce brigand légendaire. Aucun récit n'est plus intéressant, plus empoignant que celui de la vie du grand contrebandier : le Capitaine Mandrin.

L'Ouvrage est illustré de splendides gravures inédites, en grand format

5 centimes LA LIVRAISON 2 le mardi et 2 le vendredi	TOUTES LES LIVRAISONS SUIVANTES SERONT A 5 CENTIMES ET ILLUSTRÉES DE BELLES GRAVURES A. FAYARD, éditeur, 78, boulev. Saint-Michel, Paris	25 centimes LA SÉRIE Une tous les 10 jours
--	--	---

Cet ouvrage illustré à 5 cent. la livraison et à 25 cent. la série atteint les dernières limites de la lecture à bon marché.

Pour les frais d'affranchissement par poste, ajouter 10 centimes par série, c'est-à-dire envoyer autant de fois 35 centimes qu'on désire de séries, à M. FAYARD, éditeur, 78, boulev. St-Michel, Paris.

Pour recevoir quatre séries, adresser 1 fr. 40 en timbres ou mandat-poste. — Pour recevoir 10 séries, adresser 3 fr. 50 et renouveler l'envoi pour recevoir la suite.